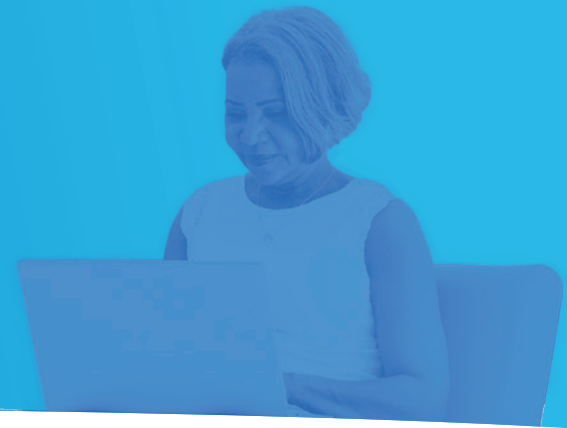


Comment l'IB s'assure-t-il du professionnalisme des examinateurs et de la qualité de la notation ?



Qui sont les examinateurs de l'IB ?

L'IB travaille avec un réseau de plus de 13 000 examinateurs dans le monde entier pour assurer chaque année la notation et la révision de notation des évaluations. L'IB ne désigne que des examinateurs qui sont des experts dans leur matière et qui ont de l'expérience dans l'enseignement. La majorité d'entre eux sont des enseignants de l'IB expérimentés.

Les examinateurs jouent un rôle important dans le processus d'évaluation, non seulement en notant le travail mais aussi en établissant les barèmes de notation, une tâche qu'effectuent les examinateurs principaux, et en fournissant un retour d'information utilisé lors de la détermination des seuils d'attribution des notes finales. De plus, les examinateurs en chef s'assurent que les résultats des candidats sont justes, fiables et exacts, et qu'ils conservent leur valeur d'une session à l'autre.

Comment se déroulent la formation et le suivi des examinateurs de l'IB ?

Tous les examinateurs reçoivent une formation qui permet de s'assurer qu'ils comprennent le barème de notation pour leur matière ainsi que la norme mondiale sur laquelle doit s'appuyer leur notation.

Comme nous avons recours à la notation électronique, nous donnons aux examinateurs l'occasion de se familiariser avec le logiciel de notation que nous utilisons. Une fois qu'ils sont opérationnels, ils effectuent leur notation en suivant les normes établies par l'examineur principal. Tous les examinateurs doivent ensuite obtenir l'autorisation de procéder à la notation en conditions réelles, avant d'être autorisés à noter les travaux des élèves pour la session concernée. Ce processus demande aux examinateurs de noter des copies ayant déjà été corrigées par l'examineur principal, en respectant la norme appliquée par ce dernier.

Tout au long de la session, l'IB vérifie régulièrement que les examinateurs continuent de respecter la norme établie en insérant des copies de contrôle au sein des travaux qui leur ont été attribués. Si la notation des examinateurs n'est pas conforme à celle de l'examineur principal qui a déjà noté ces copies, ils ne pourront plus continuer leur travail.

Quels sont les changements pour la session de mai 2021 ?

Habituellement, les examinateurs ne notent que les examens et les travaux réalisés dans le cadre des cours évalués en externe. Les travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation interne sont normalement notés par les enseignants, puis les examinateurs de l'IB effectuent une révision de notation d'un échantillonnage de ces travaux pour s'assurer que la notation des enseignants est conforme à la norme mondiale.

Toutefois, cette année nous allons noter l'intégralité des travaux d'évaluation interne pour la plupart des matières, car ce sont les seuls travaux à notre disposition pour évaluer les élèves qui ne peuvent pas passer les examens.

Nous demandons aux examinateurs de confirmer les notes des enseignants dans la mesure du possible, car ces derniers connaissent mieux le contexte dans lequel l'évaluation a été effectuée. Les enseignants doivent donc toujours fournir des notes et des commentaires pour l'évaluation interne, afin d'aider les examinateurs à comprendre et à confirmer les notes.